

cependant, du présent rapport, il porte sur 1947. Je ne doute pas que la plupart des membres de ce Comité aient eu l'occasion d'en prendre connaissance.

Le rapport se compose de trois divisions générales. Dans la première, il est question des principaux sujets présentés devant le ministère durant l'année; on donne quelques indications sur la façon dont ces sujets sont traités. Aux pages 22, 23, 24 et 25 paraît une brève analyse de notre représentation diplomatique à l'étranger, des changements produits pendant l'année et ainsi de suite; puis, à la page 23, on explique l'organisation même du ministère. Voilà pour la première partie du rapport. A partir de la page 26, vous trouverez la deuxième partie de l'exposé; celle-ci se compose des rapports particuliers de toutes nos missions diplomatiques à l'étranger. Enfin, il y a certaines annexes. Si cela pouvait offrir quelque intérêt au Comité, je vous engagerais à vous reporter à la page 22, aux paragraphes traitant de notre représentation diplomatique à l'étranger. Ainsi que l'indique le rapport, nous avons établi pendant l'année quelques nouvelles missions en Turquie, en Tchécoslovaquie, au Danemark, en Italie, en Pologne, en Suède et en Suisse. Il y a maintenant, de plus, un haut-commissaire dans l'Inde. Ajoutons à cela l'installation d'une délégation à New-York — la délégation aux Nations Unies. Avant 1947, nous n'avions à New-York qu'un bureau d'importance secondaire, mais notre élection au Conseil de Sécurité l'an dernier nous a forcé d'agrandir ce bureau, car depuis lors le travail du service ayant affaire avec les Nations Unies s'est considérablement accru.

M. BOUCHER: Me serait-il permis d'interrompre? Je note par votre table des matières que vous parlez de 32 bureaux consulaires et diplomatiques à l'étranger. Est-ce là le nombre que maintient le Canada? De ceux-ci combien sont des ambassades?

Le TÉMOIN: Les chiffres se trouvent au bas de la page 22. Nous avons 28 missions diplomatiques et 7 bureaux consulaires, en plus de la délégation permanente aux Nations Unies, la mission militaire en Allemagne et une mission de liaison au Japon. Le total des missions à l'étranger, missions diplomatiques, consulaires, militaires et de liaisons, s'élève à 38. De ce nombre, comme je l'ai déjà dit, 28 sont proprement diplomatiques, 7 sont consulaires et trois d'entre elles sont d'un genre spécial — la mission aux Nations Unies, la mission militaire à Berlin, au Conseil de Contrôle Allié, et la mission de liaison au Japon, à Tokyo. Les 28 missions diplomatiques comprennent des missions aux différentes parties du Commonwealth — les Bureaux des hauts-commissaires. Il y a 7 de ces bureaux. Nous avons 21 missions diplomatiques en pays étranger. De ce nombre 13 sont des ambassades et 8 des légations. Cependant, depuis la publication de ce rapport annuel, une légation a été créée à Belgrade. M. Vaillancourt, ci-devant ministre à Cuba, a été nommé ministre en Yougoslavie en janvier de cette année. En outre, le ministre canadien en Belgique a été accrédité, il y a quelques temps, comme ministre au Luxembourg. Nous ne possédons aucune propriété dans le Luxembourg et n'avons besoin d'aucun personnel, mais techniquement le Canada est représenté. Donc, en comptant la Yougoslavie et le Luxembourg, les missions diplomatiques se chiffrent maintenant par 30, et le nombre total des missions diplomatiques de tous genres s'élève à 40. Peut-être devrais-je faire remarquer que, dans notre organisation et dans le déplacement de nos gens, nous ne faisons aucune distinction entre ambassades et légations. Il n'existe, en fait, aucune distinction. Il y a distinction en théorie, mais du point de vue pratique la théorie importe peu. Un fonctionnaire peut être accrédité à une légation qui représente un poste beaucoup plus important qu'une ambassade, comme, par exemple, notre mission à Rome. L'Italie représente un poste important; cependant, cette mission-là est une légation. Au Pérou, par ailleurs, notre mission est une ambassade. La politique générale du ministère, sujette à l'autorité du gouvernement, est d'abolir si possible toute distinction entre ambassades et légations. La distinction ne signifie rien et nous croyons qu'elle devrait disparaître.